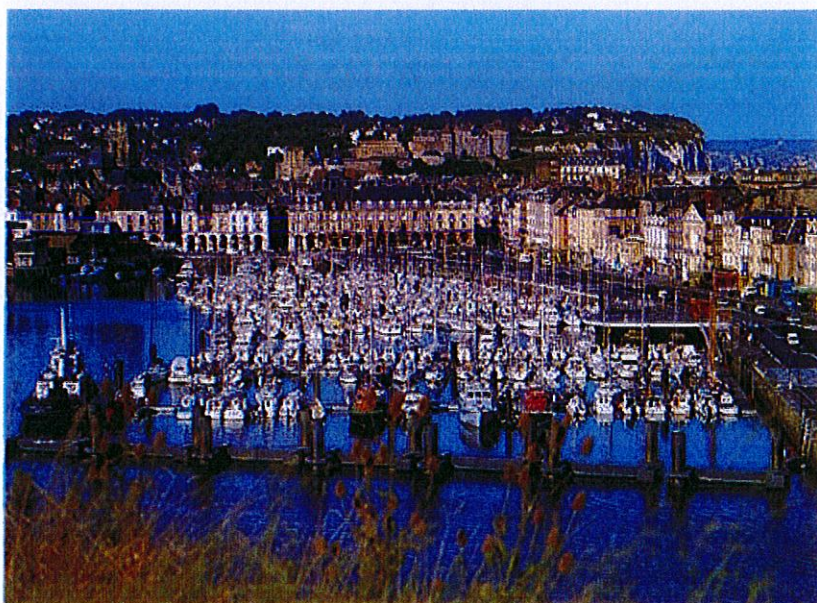


TARIFS D'USAGE DU PORT DE PLAISANCE AU 14/06/2017



24, QUAI DU CARENAGE CS 40213
76201 DIEPPE cedex
TÉL : 02 35 06 86 56
FAX : 02 35 84 86 93
syndicatmixte@portdedieppe.fr
Site : www.portdedieppe.fr

Délibérations du Comité Syndical du 30 novembre 2016, 26 janvier 2017 et 14 juin 2017

**1 - REDEVANCE GENERALE DE LOCATION ANNUELLE
DES POSTES D'AMARRAGE
du bassin Jehan Ango au 14/06/2017**

CATEGORIES	LONGUEUR HORS-TOUT	LARGEUR MAXIMALE	TARIF ANNUEL TTC
I - A	< 5,00 mètres	2,00 mètres	1 116,20 €
II - A	5,00 - 5,99 m	2,30 m	1 335,65 €
III - A	6,00 - 6,99 m	2,60 m	1 653,45 €
IV - A	7,00 - 7,99 m	2,90 m	1 975,60 €
V - A	8,00 - 8,99 m	3,10 m	2 342,65 €
VI - A	9,00 - 9,99 m	3,40 m	2 750,30 €
VII - A	10,00 - 10,99 m	3,70 m	3 137,70 €
VIII - A	11,00 - 11,99 m	4,00 m	3 545,35 €
IX - A	12,00 - 12,99 m	4,50 m	3 953,10 €
X - A	13,00 - 13,99 m	5,20 m	4 362,00 €
XI - A	14,00 - 14,99 m		4 760,05 €
	le m supplémentaire		398,10 €

TVA à 20%

Nota 1 : Les catamarans et navires multicoques de + de 5,20 m de largeur sont soumis au tarif correspondant à leur longueur multipliée par un coefficient de 1,8.

Nota 2 : Lorsqu'un navire occupe une place de dimension supérieure à celle qui lui serait nécessaire, le tarif appliqué est celui correspondant à la dimension de la place. Lorsqu'un navire occupe une place de dimension inférieure à celle qui lui serait nécessaire, le tarif appliqué est celui correspondant à la dimension du navire.

Nota 3 : Le tarif annuel n'autorise pas le plaisancier à occuper en permanence le bateau en vue d'y établir domicile.

Nota 4 : Pas d'attribution de place pour les bateaux moteurs de - 7,40 m

**2 - REDEVANCE GENERALE DE LOCATION ANNUELLE
DES POSTES D'AMARRAGE
du bassin Duquesne et du bassin de Paris au 14/06/2017**

CATEGORIES	LONGUEUR HORS-TOUT	LARGEUR MAXIMALE	TARIF ANNUEL TTC
I - D	< 5,00 mètres	2,00 mètres	636,90 €
II - D	5,00 - 5,99 m	2,30 m	775,95 €
III - D	6,00 - 6,99 m	2,60 m	955,75 €
IV - D	7,00 - 7,99 m	2,90 m	1 140,90 €
V - D	8,00 - 8,99 m	3,10 m	1 368,75 €
VI - D	9,00 - 9,99 m	3,40 m	1 596,65 €
VII - D	10,00 - 10,99 m	3,70 m	1 754,05 €
VIII - D	11,00 - 11,99 m	4,00 m	1 938,05 €
IX - D	12,00 - 12,99 m	4,50 m	2 152,05 €
X - D	13,00 - 13,99 m	5,20 m	2 393,95 €
XI - D	14,00 - 14,99 m		2 621,90 €
	le m supplémentaire		228,00 €

TVA à 20%

Nota 1 : Les catamarans et navires multicoques de + de 5,20 m de largeur sont soumis au tarif correspondant à leur longueur multipliée par un coefficient de 1,8.

Nota 2 : Lorsqu'un navire occupe une place de dimension supérieure à celle qui lui serait nécessaire, le tarif appliqué est celui correspondant à la dimension de la place. Lorsqu'un navire occupe une place de dimension inférieure à celle qui lui serait nécessaire, le tarif appliqué est celui correspondant à la dimension du navire.

Nota 3 : Le tarif annuel n'autorise pas le plaisancier à occuper en permanence le bateau en vue d'y établir domicile.

**3 - REDEVANCE GENERALE DE LOCATION ANNUELLE
DES POSTES D'AMARRAGE DU PORT A SEC au 14/06/2017**

CATEGORIES	POSITION	LONGUEUR HORS TOUT	LARGEUR HORS TOUT	HAUTEUR HORS TOUT	LONGUEUR MOTEUR	TARIF ANNUEL TTC
IV	Etage 4	6,75 m - 7,40 m	≤ 2,55 m	> 2,55 m	≤ 1,00 m	1 549,50 €
III	Etage 3	5,90 m - 6,75 m	≤ 2,45 m	≤ 2,55 m	≤ 1,00 m	1 378,00 €
II	Etage 2	5,60 m - 5,90 m	≤ 2,45 m	≤ 2,00 m	≤ 0,80 m	1 113,20 €
I	Etage 1	< 5,60 m	≤ 2,45 m	≤ 1,95 m	≤ 0,80 m	930,45 €

TVA à 20%

Nota 1 : Lorsqu'un bateau occupe une place de dimension supérieure à celle qui lui serait nécessaire, le tarif appliqué est celui correspondant à la dimension de la place.

**4 - REDEVANCE DE LOCATION
DES POSTES D'AMARRAGE POUR LES VISITEURS
du bassin Jehan Ango au 14/06/2017**

CATEGORIES	LONGUEUR HORS-TOUT OVERALL LENGTH	LARGEUR MAXIMALE BEAM	Haute saison 06-07-08 High season 06-07-08		Basse saison Low season			Hivernag e Wintering
			SEMAINE WEEK	JOUR DAY	MOIS MONTH	SEMAINE WEEK	JOUR DAY	9 MOIS 9 MONTHS du 01/09 au 31/05
I - A	< 5,00 mètres	2,00 m	65,60 €	11,65 €	119,10 €	35,30 €	7,40 €	726,75 €
II - A	5,00 - 5,99 m	2,30 m	78,15 €	13,20 €	140,05 €	41,95 €	9,00 €	870,70 €
III - A	6,00 - 6,99 m	2,60 m	96,50 €	16,65 €	171,85 €	55,25 €	10,65 €	1 076,85 €
IV - A	7,00 - 7,99 m	2,90 m	117,05 €	20,15 €	210,25 €	64,20 €	13,05 €	1 292,95 €
V - A	8,00 - 8,99 m	3,10 m	139,50 €	24,60 €	249,00 €	76,00 €	14,85 €	1 528,85 €
VI - A	9,00 - 9,99 m	3,40 m	165,50 €	28,85 €	291,95 €	88,10 €	17,80 €	1 795,80 €
VII - A	10,00 - 10,99 m	3,70 m	190,05 €	30,95 €	334,65 €	105,90 €	20,85 €	2 059,40 €
VIII - A	11,00 - 11,99 m	4,00 m	213,80 €	35,20 €	379,95 €	119,10 €	23,30 €	2 324,25 €
IX - A	12,00 - 12,99 m	4,50 m	239,30 €	39,50 €	421,95 €	132,05 €	26,50 €	2 592,20 €
X - A	13,00 - 13,99 m	5,20 m	265,05 €	44,95 €	465,05 €	143,30 €	28,95 €	2 842,65 €
XI - A	14,00 - 14,99 m		288,70 €	48,80 €	509,00 €	157,45 €	31,80 €	3 101,80 €
	le m supplémentaire		23,65 €	3,90 €	44,05 €	14,25 €	3,00 €	258,20 €
Tarif forfaitaire pour le stationnement sans nuitée pour approvisionnement								7,65 €

TVA à 20 %

Nota 1 : Les catamarans et navires multicoques sont soumis au tarif correspondant à leur largeur ou pour ceux de plus de 5,20m de largeur à celui de leur longueur multiplié par un coefficient multiplicateur de 1,8.

Nota 2 : Lorsqu'un navire occupe une place de dimension supérieure à celle qui lui serait nécessaire, le tarif appliqué est celui correspondant à la dimension de la place. Lorsque qu'un navire occupe une place de dimension inférieure à celle qui lui serait nécessaire, le tarif appliqué est celui correspondant à la dimension du navire.

Nota 3 : Une remise de 20% sur le tarif jour est appliquée aux usagers titulaires d'un anneau dans les ports de Normandie et Picardie, Sussex et Bruxelles dès lors que ce port applique une réduction dans les mêmes conditions aux usagers du Port de Dieppe, sur présentation d'un justificatif

Nota 4 : Une réduction de 30 % est appliquée pour la 3ème nuitée du 1er septembre au 30 juin
une réduction de 50 % est appliquée pour la 4ème nuitée du 1er septembre au 30 juin

Nota 5 : Le tarif hivernage (9 mois) n'autorise pas le plaisancier à occuper en permanence le bateau en vue d'y établir domicile.

**6 - REDEVANCE D'ACCOSTAGE DES NAVIRES
DE PLAISANCE
POUR LES VISITEURS sur les quais sans installations
au 14/06/2017**

CATEGORIES	LONGUEUR HORS-TOUT OVERALL LENGTH	LARGEUR MAXIMALE BEAM	Haute saison 06-07-08 High season 06-07-08		Basse saison Low season		
			SEMAINE WEEK	JOUR DAY	MOIS MONTH	SEMAINE WEEK	JOUR DAY
I - G	< 5,00 mètres	2,00 m	16,45 €	3,00 €	29,90 €	8,90 €	1,95 €
II - G	5,00 - 5,99 m	2,30 m	19,55 €	3,30 €	35,25 €	10,65 €	2,40 €
III - G	6,00 - 6,99 m	2,60 m	24,15 €	4,20 €	43,05 €	13,90 €	2,90 €
IV - G	7,00 - 7,99 m	2,90 m	29,30 €	5,05 €	52,70 €	16,20 €	3,40 €
V - G	8,00 - 8,99 m	3,10 m	34,90 €	6,20 €	62,35 €	19,15 €	3,80 €
VI - G	9,00 - 9,99 m	3,40 m	41,40 €	7,25 €	73,05 €	22,10 €	4,60 €
VII - G	10,00 - 10,99 m	3,70 m	47,55 €	7,80 €	83,65 €	26,60 €	5,35 €
VIII - G	11,00 - 11,99 m	4,00 m	53,45 €	8,80 €	95,15 €	29,90 €	5,95 €
IX - G	12,00 - 12,99 m	4,50 m	59,85 €	9,85 €	105,50 €	33,05 €	6,75 €
X - G	13,00 - 13,99 m	5,20 m	66,20 €	11,25 €	116,35 €	35,95 €	7,30 €
XI - G	14,00 - 14,99 m		72,20 €	12,25 €	127,25 €	39,50 €	8,10 €
	le m supplémentaire		5,90 €	1,00 €	11,05 €	3,60 €	0,75 €

TVA à 20%

Nota 1 : Les catamarans et navires multicoques sont soumis au tarif correspondant à leur largeur ou pour ceux de plus de 5,20m de largeur à celui de leur longueur multiplié par un coefficient multiplicateur de 1,8.

**7 - REDEVANCE D'ACCOSTAGE ANNUELLE
DES NAVIRES DE PLAISANCE
POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PECHE PROMENADE
EN MER du quai Guynemer au 14/06/2017**

CATEGORIES	LONGUEUR HORS-TOUT	LARGEUR MAXIMALE	TARIF HT	TARIF TTC
IV - G	7,00 - 7,99 m	2,90 m	261,66 €	314,00 €

TVA à 20%

Nota : Tarif applicable aux professionnels ayant :

- * signé un contrat d'occupation avec le SMPD
- * remis un extrait Kbis ou document d'identification professionnelle
- * fourni une attestation d'assurance et les documents du bateau
- * copie du livret maritime capitaine 200

Ces tarifs sont applicables aux professionnels de la pêche-promenade selon les places disponibles et non cumulables avec d'autres aides sur une période maximale de 6 mois (mai à octobre).

**8 - REDEVANCE PARTICULIERE D'ACCOSTAGE
DES NAVIRES DE PLAISANCE
POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PECHE
PROMENADE EN MER
du bassin Jehan Ango au 14/06/2017**

CATEGORIES	LONGUEUR HORS-TOUT	LARGEUR MAXIMALE	TARIF HT	TARIF T.T.C
I - A	< 5, 00 mètres	2,00 m	474,67 €	569,60 €
II - A	5,00 - 5,99 m	2,30 m	568,00 €	681,60 €
III - A	6,00 - 6,99 m	2,60 m	702,88 €	843,45 €
IV - A	7,00 - 7,99 m	2,90 m	839,85 €	1 007,80 €
V - A	8,00 - 8,99 m	3,10 m	995,70 €	1 194,80 €
VI - A	9,00 - 9,99 m	3,40 m	1 169,05 €	1 402,85 €
VII - A	10,00 - 10,99 m	3,70 m	1 333,34 €	1 600,00 €
VIII - A	11,00 - 11,99 m	4,00 m	1 506,88 €	1 808,25 €
IX - A	12,00 - 12,99 m	4,50 m	1 679,84 €	2 015,80 €
X - A	13,00 - 13,99 m	5,20 m	1 853,92 €	2 224,70 €
XI - A	14,00 - 14,99 m		2 022,80 €	2 427,35 €
	le m supplémentaire		169,21 €	203,05 €

TVA à 20%

Nota : Tarif applicable aux professionnels ayant :

- * signé un contrat d'occupation avec le SMPD
- * remis un extrait Kbis ou document d'identification professionnelle
- * fourni une attestation d'assurance et les documents du bateau
- * copie du livret maritime capitaine 200
- * et disposant de l'agrément du SMPD pour un tarif professionnel :

→ l'agrément est fourni pour les professionnels de la pêche promenade en mer annuellement à partir de la déclaration n-1 auprès des douanes pour le calcul de la redevance sur les passagers. La redevance particulière aux professionnels peut être appliquée si la redevance sur les passagers est au moins égale à 20% du tarif normal de l'anneau dont l'usager est titulaire. A défaut, le tarif de la redevance générale de location annuelle du poste d'amarrage est appliqué.

→ l'agrément est fourni pour les loueurs de bateaux sur présentation :

- du bilan annuel et compte de résultat de l'année n-1
- du récapitulatif annuel de TVA et/ou du justificatif de la taxe professionnelle acquittée

Ces tarifs sont applicables aux professionnels de la pêche-promenade et limités à deux navires par professionnel selon les places disponibles et non cumulables avec d'autres aides.

**9 - REDEVANCE PARTICULIERE D'ACCOSTAGE
DES NAVIRES
POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PECHE
PROMENADE EN MER
des bassins Duquesne et Paris
au 14/06/2017**

CATEGORIES	LONGUEUR HORS-TOUT	LARGEUR MAXIMALE	TARIF HT	TARIF T.T.C
I-A	< 5,00 mètres	2,00 m	270,59 €	324,70 €
II-A	5,00 - 5,99 m	2,30 m	329,88 €	395,85 €
III-A	6,00 - 6,99 m	2,60 m	406,17 €	487,40 €
IV-A	7,00 - 7,99 m	2,90 m	484,42 €	581,30 €
V-A	8,00 - 8,99 m	3,10 m	581,42 €	697,70 €
VI-A	9,00 - 9,99 m	3,40 m	678,42 €	814,10 €
VII-A	10,00 - 10,99 m	3,70 m	745,63 €	894,75 €
VIII-A	11,00 - 11,99 m	4,00 m	823,50 €	988,20 €
IX-A	12,00 - 12,99 m	4,50 m	914,46 €	1 097,35 €
X-A	13,00 - 13,99 m	5,20 m	1 047,38 €	1 220,85 €
XI-A	14,00 - 14,99 m		1 114,17 €	1 337,00 €
	le m supplémentaire		96,92 €	116,30 €

TVA à 20 %

Nota : Tarif applicable aux professionnels ayant :

- * signé un contrat d'occupation avec le SMPD
- * remis un extrait Kbis ou document d'identification professionnelle
- * fourni une attestation d'assurance et les documents du bateau
- * copie du livret maritime capitaine 200

* et disposant de l'agrément du SMPD pour un tarif professionnel :

→ l'agrément est fourni pour les professionnels de la pêche promenade en mer annuellement à partir de la déclaration n-1 auprès des douanes pour le calcul de la redevance sur les passagers. La redevance particulière aux professionnels peut être appliquée si la redevance sur les passagers est au moins égale à 20% du tarif normal de l'anneau dont l'utilisateur est titulaire. A défaut, le tarif de la redevance générale de location annuelle du poste d'amarrage est appliqué.

→ l'agrément est fourni pour les loueurs de bateaux sur présentation :

- du bilan annuel et compte de résultat de l'année n-1
- du récapitulatif annuel de TVA et/ou du justificatif de la taxe professionnelle acquittée

Ces tarifs sont applicables aux professionnels de la pêche-promenade et limités à deux navires par professionnel selon les places disponibles et non cumulables avec d'autres aides.

**10 - REDEVANCE PARTICULIERE POUR LA LOCATION
ANNUELLE DES POSTES D'AMARRAGE
du bassin Duquesne et du bassin de Paris
avec stationnement dans le bassin Ango
du 01/09 au 31/05 inclus**

CATEGORIES	LONGUEUR HORS-TOUT	LARGEUR MAXIMALE	TARIF ANNUEL TTC
I - D	< 5,00 mètres	2,00 mètres	996,40 €
II - D	5,00 - 5,99 m	2,30 m	1 195,75 €
III -D	6,00 - 6,99 m	2,60 m	1 479,05 €
IV - D	7,00 - 7,99 m	2,90 m	1 766,95 €
V - D	8,00 - 8,99 m	3,10 m	2 099,20 €

TVA à 20%

Nota 1 : les places sont limitées

Nota 2 : Règle de calcul : (tarif annuel Ango / 12 * 9) + (tarif annuel Paris/Duquesne / 12 * 3)

**11 - PORT DE PLAISANCE DE DIEPPE
TARIF DES PRESTATIONS DIVERSES au 14/06/2017**

INTITULE	PRIX
Location d'un nettoyeur Haute Pression, la demi-journée :	32,65 €
Mise à disposition de l'engin de levage et de l'agent chargé de sa conduite la demi-heure supplémentaire au-delà des premières 45 min.	32,05 €
Mise à disposition d'un tracteur + remorque hydraulique avec conducteur, par heure	99,35 €
Assistance technique et divers services rendus y compris la fourniture de petits matériels par 1/2h	18,55 €
Mise à disposition d'une moto pompe par heure	27,25 €
mise à disposition d'un chef d'équipe par heure normale 7/7 j (1)	69,80 €
mise à disposition d'un agent qualifié par heure normale 7/7 j (1)	47,75 €
Remorquage (la demi-heure)	32,05 €
Mise à disposition de bers (la paire) dans la limite des disponibilités, forfait de location mensuelle	53,30 €
Stationnement sur le ponton d'attente pour les usagers des bassins Duquesne et Paris au-delà de 12h	Tarif visiteur applicable
Mise à disposition d'un container (sans eau et électricité) forfait de location par semaine	10,75 €
Mise à disposition d'un palonnier de 63t	65,00 €
Mise à disposition d'un palonnier de 15t	27,25 €
PARKINGS : limités à 2 accès par propriétaire & co-propriétaire (le tarif comprend la fourniture d'un seul badge) (1)	
• Duquesne (1 accès)	66,10 €
• Port à Sec (1 accès)	66,10 €
• Ango (1 accès : parking minutes ou longue durée)	66,10 €
• Ango (2 accès : parking minutes et longue durée)	98,05 €
• Location d'une place de parking longue durée à la clientèle des loueurs de bateaux par 24h	5,10 €
(1) Renouvellement du badge en cas de perte, vol ou détérioration ou badge supplémentaire	24,55 €
douche	6,45 €

TVA 20 %

12 - PORT DE PLAISANCE DE DIEPPE
TARIF DES PRESTATIONS DE LEVAGE au 14/06/2017

POIDS DU BATEAU	MISE A TERRE OU MISE A FLOT	ALLER-RETOUR 48H SANS BER	ALLER-RETOUR 48H AVEC BER OU TINS	ALLER-RETOUR 24H SANS BER	ALLER-RETOUR 24H AVEC BER OU TINS	MATAGE DEMATAGE SORTIE MOTEUR
< à 1 000kgs	53,65 €	89,80 €	143,20 €	67,35 €	107,45 €	42,75 €
1 000 - 2 000kgs	70,65 €	117,75 €	170,95 €	88,20 €	128,30 €	42,75 €
2 000- 3 000 kgs	89,80 €	149,50 €	203,15 €	112,15 €	152,30 €	42,75 €
3 000 - 4 000 kgs	109,05 €	181,85 €	235,30 €	136,35 €	176,45 €	42,75 €
4 000- 5000 kgs	121,75 €	203,15 €	256,70 €	152,30 €	192,85 €	42,75 €
5 000 - 6 000 kgs	128,30 €	214,00 €	277,95 €	160,45 €	208,45 €	74,90 €
6 000 - 7 000 kgs	141,15 €	235,30 €	299,30 €	176,45 €	224,40 €	74,90 €
7 000 - 8 000 kgs	147,60 €	245,85 €	320,90 €	184,40 €	240,60 €	74,90 €
8 000- 9 000 kgs	153,75 €	256,65 €	331,90 €	192,45 €	248,50 €	74,90 €
9 000 - 10 000 kgs	160,45 €	267,30 €	342,20 €	200,60 €	256,55 €	74,90 €
10 000- 12 000 kgs	192,65 €	320,90 €	427,45 €	240,60 €	320,55 €	96,20 €
Au-delà de 12 000 kgs	219,85 €	369,85 €	505,60 €	273,25 €	374,85 €	112,60 €
Aller-retour express en 30 minutes pour un changement d'anode ou passage rapide d'un nettoyeur haute pression :						
• < 3 000 kgs						53,65 €
• 3 000 - 6 000 kgs						64,30 €
• > à 6 000 kgs						85,55 €

TVA à 20 %

Nota 1 : Ces tarifs comprennent les manutentions nécessaires à la mise à l'eau et la mise à sec des bateaux, la mise à disposition de l'engin de levage et d'un agent chargé de sa conduite ainsi que la fourniture des élingues. Il est précisé que la mise en place des élingues est assurée par le propriétaire du bateau ou par son mandataire.

L'utilisateur sera seul responsable du choix du ber susceptible de répondre aux caractéristiques de son navire.

Une fois sur ber ou tins, l'utilisateur devra prendre toute précaution utile pour préserver la stabilité de son bateau à terre et notamment en cas de coup de vent.

Le SMPD ne pourra être rendu responsable des dégâts occasionnés par les coups de vent en raison de la prise au vent.

Le SMPD n'assure pas le calage ni l'époutillage des bateaux à terre.

Nota 2 : Pour les navires d'un poids > à 12t et d'une longueur minimum de 11 m, le levage peut être effectué par l'élevateur à bateaux. Dans ce cas, le tarif du port de commerce s'applique (voir tarif page 13). La décision du choix de l'engin de levage appartient au maître de port.

13 - ZONE TECHNIQUE DES UNITES LEGERES SUR LES QUAIS⁽¹⁾ AU 14/06/2017

(STATIONNEMENT DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES)

⁽¹⁾ Tarif indexé au 1er janvier sur l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre de l'année précédente (Base 2^{ème} trimestre 2016 : 125,45)

INTITULE	PRIX
Forfait de stationnement à sec, avec ou sans bers du 1er octobre au 31 mars : (Prix par m ² pour les 6 mois)	
• Usagers titulaires d'un anneau à l'année	9,96 €
• Usagers extérieurs et pour les bateaux d'une longueur supérieure à 8 m	39,83 €
Stationnement d'un navire de plaisance AVEC ber au-delà de 48h :	
• Par jour	25,52 €
• 7 jours	149,12 €
Stationnement d'un navire de plaisance SANS ber au-delà de 48h :	
• Par jour	12,76 €
• 7 jours	74,56 €
Stationnement des navires sur remorque sur les zones techniques et domaine portuaire :	
• Par jour	10,21 €
• 7 jours	51,04 €
Stationnement d'une remorque sur les zones techniques de la plaisance :	
• Par jour	4,15 €
• 7 jours	20,74 €
Stationnement des professionnels pour la réalisation de travaux de réparation : Occupation du terre-plein pour une durée de 3 semaines minimum (les dimanches et les jours fériés sont exonérés de la redevance d'occupation) sur la base d'une autorisation d'occupation temporaire pour les entreprises de réparation des navires, en fonction de la disponibilité de la zone technique plaisance et sur devis :	
• Forfait de 3 semaines par jour et par m ²	0,33 €
surface à prendre en compte : dimensions du bateau en ajoutant 2 m à la longueur et 2 m à la largeur	
Stationnement pour les professionnels de vente de voiliers et bateaux à moteur neufs et d'occasion	
• Par mois et par m ²	0,83 €
Cette disposition est applicable pour les professionnels dont le navire à vendre fait l'objet d'une résiliation de l'anneau dans le bassin de plaisance au profit du stationnement sur la zone technique des unités légères	